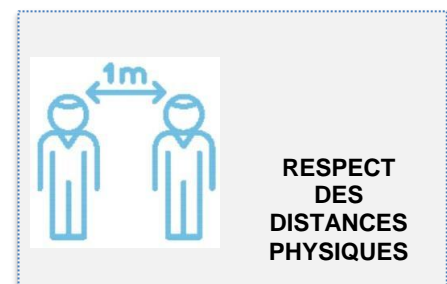


INFORMATION COVID19

A L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES PROCHES DE PATIENTS HOSPITALISES

L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré depuis le 17 octobre 2020, et au vu de la recrudescence de l'épidémie de la COVID-19, il est demandé aux visiteurs de s'abstenir de rendre visite aux patients hospitalisés afin de limiter les risques de contamination.

- Pour les consultations : Par exception, un accompagnant sera autorisé s'il est absolument indispensable au bon déroulement de la consultation.
- Pour les hospitalisations : A titre dérogatoire, une visite par patient et par jour pourra être autorisée par le service, si celui-ci l'estime nécessaire dans l'intérêt du patient.



La Directrice Générale



Chantal CARROGER